

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL POPULAIRE

L. J. DAVIES & FRÈRES, Propriétaires, No. 80 rue de la Fabrique

UN CENT LE NUMÉRO

SIX CENTS PAR SEMAINE

LISTE DES ANNONCES

Par ligne... 10 cent
Autres...
Publiées tous les jours, par ligne... 5 cent
Trois fois par semaine... 6 "
Deux fois... 7 "
Une fois... 9 "

PRIX DE L'ABONNEMENT
ÉDITION QUOTIDIENNE
42 années... \$3.00
ÉDITION HERMOMADAIRE
16 pages, par numéro... \$1.00
L'abonnement payable d'avance
On peut aussi s'abonner pour six mois et
pour un an à des prix qui sont indiqués.

TELEGRAPHIE

Adoption du Bill de Franchise

Le marquis de Ripon vice-roi d'Irlande

DÉCES D'UN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES LORDS

Procès des auteurs de la tentative d'assassinat contre l'empereur Guillaume

Augustus Voelker, chimiste distingué, est mort. Il était âgé de 61 ans.

LONDRES, 5.—La chambre des Lords a adopté cette après-midi le projet de loi de franchise.

Le steamer *Tynemouth*, parti de Savannah pour Brême, s'est échoué hier à l'île Terschelling. Il s'est mis en pièces.

LONDRES, 5.—On dit que Gladstone a offert au marquis Ripon, ex gouverneur général des Indes, la position de vice-roi d'Irlande, pour succéder au comte Spencer qui désire se retirer de son onéreuse et désagréable position.

On nous apprend du Cap de Bonne Espérance, que les ministres de la Colonie du Cap sont arrivés à Kimberley, hier, venant de Bechnana. Après leur arrivée une foule considérable a eu lieu les abords de l'hôtel, ou les a salués, hués, tournés en dérision, brûlés en effie. Ils sont repartis durant la nuit.

La question d'améliorer les relations commerciales avec l'Amérique est un sujet de vif intérêt dans les Indes Occidentales anglaises, et l'on dit qu'il y a progrès dans les négociations ouvertes à cet égard.

Richard George Lumby comte de Scarborough, libéral et membre de la chambre des lords, est mort, à l'âge de 71 ans.

IRLANDE

DUBLIN 4.—Dix nationalistes et six orléanistes ont été condamnés à des termes d'emprisonnement variant d'un à trois mois, pour avoir pris part aux dernières émeutes qui ont eu lieu à *Coal Island*.

ALLEMAGNE.

BERLIN, 5.—Un projet de loi a été présenté au Reichstag pour la construction d'un canal entre Hill et Brunnbattel sur la rivière Elbe. Ce canal permettra aux plus gros vaisseaux de guerre de se rendre à la frontière. Il y aura une station navale à chaque bout du Canal. On en estime le coût à 122,000,000 de marcs soit \$30,500,000.

On fait, à Leipzig, le procès de huit anarchistes accusés d'avoir pris part au complot qui avait pour objet l'assassinat de l'empereur Guillaume. La preuve établit que de la dynamite avait été cachée dans des arbres creusés, qui bordent la voie prise par le parti royal, qu'il en avait aussi été placé dans un conduit sous l'eau, et que des fils métalliques établissaient la communication avec la forêt et les mines. Remidorf, Kierchler, Rupsch et Sadler, qui sont les inventeurs du projet, sont accusés de haute trahison, et d'autres sont aussi mis en accusation comme auxiliaires.

Ce procès soulève une vive excitation dans la classe ouvrière.

GUERRE DE CHINE

LONDRES, 5.—On a découvert aux bassins à Londres des navires qu'on soupçonnait prendre des chargements de provisions et qui prenaient des munitions de guerre pour la Chine.

Le correspondant du *Standard* à Shanghai, dit que l'on croit que les ordres de la Chine pour l'attaque de la flotte française et le secours de Kelung ne sont qu'une feinte. Il n'est pas à croire que les chinois voudraient risquer de perdre leur flotte dans un combat naval; la flotte chinoise, croit-on, attaquera Saigon.

Le salaire des allemands à bord des vaisseaux chinois comprend une indemnité de quatre mille toels à leurs familles dans le cas où ils seraient tués au service.

Depeches de Montreal

LE CARNIVAL
Montréal, 5.—Le président des Etats-Unis qu'on avait invité pour assister aux fêtes du carnaval à Montréal, ne répondit qu'il ne pouvait se rendre à l'inévitable, vu le trop grand nombre d'affaires dont il était chargé maintenant.

LA BOURSE
Le marché monétaire était très ferme et très actif ce matin. Un très grand nombre d'actions de la banque de Montréal, se sont vendues à \$185, soit une augmentation de 1 pour cent sur la valeur de la cote d'hier, 50 parts de la banque du Commerce ont été vendues à \$110, soit 2 pour cent plus élevé qu'hier.

actions de la compagnie dugas ont

CHEMIN DE FER

Un contracteur bien connu dit qu'immédiatement après l'arrivée de M. George Stephen, la semaine prochaine, des arrangements seront pris au sujet du pont de Lachine. Un emprunt de \$10,000,000 sera affecté à cette entreprise et aussi pour l'extension de la ligne allant de Smith's falls à Montréal, en passant à Ste. Anne.

On dit de plus que la ligne Credit Valley sera prolongée de St. Thomas à la rivière Déroit.

PARURE

George Harland, négociant de Cornwall, a été arrêté ce matin à la demande de M. François Thibodeau, marchand de Trois-Rivières, qui l'accuse de parjure. Ce crime a été commis au cours d'une déposition faite par Harland, à l'enquête d'une cause instituée par la banque d'Échange contre M. T. Harland.

BANQUET

Quarante ou cinquante citoyens influents de cette ville ont rencontré M. E. B. Harper, président de la *National reserve fund life association* de New-York, à un banquet, qui a eu lieu à l'hôtel Windsor. L'honorable S. C. Wurtelle, C. R., M. P. P., a présidé. M. Harper a fait, sur l'histoire de l'association, un discours qui a été bien accueilli.

Depeches d'Ottawa

OTTAWA, 5.—La nouvelle société de colonisation Témiscamingue, tout dernièrement fondée en cette ville, fait de rapides progrès. Une partie considérable du capital actions est déjà souscrit.

MAISON D'ÉCOLE
La nouvelle maison d'école construite en cette ville a été appelée la "Maison Robinson" en l'honneur du président du bureau des écoles.

STATUE DE SIR GEORGE CARTIER
On a placé la statue de Sir George Étienne Cartier sur son piédestal au carré du Parlement. Bien que ce fait n'eût pas été annoncé publiquement, il y avait cependant présentes à la cérémonie un grand nombre de personnes qui avaient eu des relations avec Sir George Cartier. On a vu la statue aussitôt que les personnes présentes eurent fini de la voir. Sir Hector Langvin était présent à la cérémonie.

ÉLECTION

Les brefs pour l'élection d'un membre à la chambre des communes, en remplacement de M. Houde, ont été lancés. La mise en nomination aura lieu le 15 et la votation le 22.

PHOSPHATE

Le commerce de phosphate durant cette saison a été plus considérable qu'on ne le pensait. L'argumentation avait été plus grande encore si la température avait été favorable, mais les pluies abondantes de la saison, ont rendu difficiles les routes conduisant aux mines. Le chemin de Buckingham sur lequel était tout-à-fait impraticable, ce qui a diminué l'exploitation, dans ce district, de plus de 250 tonnes.

Les prix n'ont pas été aussi bons que durant les années dernières, mais la diminution dans le coût du travail a plus que compensé; sur l'ensemble, cette saison a été favorable à ceux qui se livrent à cette exploitation.

La quantité expédiée des mines cette année a été de 22,143 tonnes dont 20,353 tonnes ont été fournies par les mines du comté d'Ottawa.

L'année dernière, les envois du port de Montréal ont atteint la quantité de 17,840 tonnes, et cette année il en a été expédié, du même port, 21,243 tonnes.

St. Jean N-B.

Qui ne faisait point usage de ces sortes de remèdes, suit maintenant la voie du progrès des autres villes. Un des plus forts pharmaciens de St. Jean, M. Hawker, sentit ce qui suit au sujet de la cure des cors: Je n'ai point vendu de bouteille, que je sache, mais on me fait grand éloges du remède et on le recommande aux amis qui souffrent. L'EXTRAIT DES CÔRS SANS DOULEUR DE PUTNAM est sûr, très bon et sans douleur.

L'opinion de M. Hawker est celle de tous pharmaciens les plus universellement renommés.

Prenez garde aux imitations et n'oubliez pas de l'Extrait des cors sans douleur de Putnam qui guérit infailliblement.

N. C. Polson & Cie, propriétaires Kingston.

Jeunes gens, lisez ceci

La *Voltaire Belt Co.*, de Marshall, Michigan, offre d'envoyer à l'essai pour 30 jours, leurs célèbres ceintures électriques à toutes personnes, jeunes ou vieilles, souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de force, et aussi de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de la santé, la vigueur et la force. Il n'y a donc aucun risque puisqu'on accorde 30 jours d'essai. Écrivez leur de suite, et on vous enverra gratis, un catalogue illustré.

NOUVEAU MODE

— POUR —
PREVENIR LA FRAUDE!

Depuis des années plusieurs Marchands de Cigares peu scrupuleux mettent dans des BOITES portant la marque des "CABLE," des Cigares de qualité inférieure qu'ils vendent pour les véritables Cigares

"CABLE"

Afin de prévenir cette fraude, la maison

S. DAVIS & FILS

a fait enregistrer une bande rouge étroite portant le mot
— 5c — CABLE — 5c —
qui est enroulée autour de chaque Cigare.

Nous appelons aussi l'attention du public sur le Cigare

"EL-PADRE"

— S. DAVIS & FILS —
qui est l'égal des meilleurs Cigares importés, bien qu'il se vende au bas prix de 10 c la pièce. Une bande rouge étroite portant le nom de la fabrique est aussi enroulée autour de chaque Cigare

"EL PADRE."

S. DAVIS & FILS.

Nous avons l'honneur d'informer le public que nos marchandises se trouvent dans tous les établissements suivants:

- AMYOT & FRÈRE,
- BELAND, FERD,
- BOURGNET, LOUIS,
- BLUMHART & RIVERIN,
- DUBÉAU & CIE,
- DION, J. B. M.,
- DUPUIS, A. B.
- FRÉCHETTE & FRÈRE,
- GRENIER, A.,
- HARRIS & SIMONS SON,
- HARRIS & CIE,
- HOUDÉ & CIE, B.,
- HUDON, B.,
- LELOUC & LETELLIER,
- LEBOUX, G. H.,
- LA FORCE, N.,
- LAVALLEE, T. J.,
- McDONALD, MME M.,
- MARTEL, J. B. & CIE,
- MOISAN, J. A.,
- TEIBAUDAU, M.,
- TURCOTTE & PROVOST,

RECAPITULATION DE L'ÉVÉNEMENT.

LE Crime d'un autre

PREMIÈRE PARTIE

Les millions de salutations

(Suite)

D'ailleurs, Olivier, avec une délicatesse excessive, ménageait ce sentiment qui est pour un rien rendu à la jeune fille très malheureuse, et il la tenait au courant de ses actions comme de ses démarches. Une seule fois, il eut un secret pour elle. Catherine, avec sa finesse presque malicieuse, le devina :

— Ne me cachez-vous pas quelque chose ? lui demanda-t-elle un soir.

— Si, mais c'est un secret qui ne m'appartient pas; une chose dans laquelle l'honneur de deux personnes étrangères est engagé, voulez-vous encore le savoir ?

— Vous avez juré de vous le taire ?

— Oui.

— C'est mal; il ne faut jamais accepter la confiance d'un secret que je ne peux pas partager. Mais j'ai espéré que vous; je ne vous demandais rien.

— Merci, c'était fort délicat.

Elle n'insista pas. Voici de quoi il s'agissait :

Gratien menait une vie des plus désordonnées, tonde de plaisir, sinon de débauche. Maitres fois, Olivier avait dû se mêler de débrouiller pour lui des affaires qui, sans cette intervention raisonnable et pleine de cœur, eussent pu sans doute amener bien des désagréments au brillant vicomte des Clères.

Ce rôle souriait peu au jeune baron, surtout depuis que son cœur à lui était plein d'amour si droit, si profond, si exalté.

Mais pouvait-il refuser quelque chose au neveu de celui qui l'avait recueilli et adopté, à ce Gratien qu'Olivier aimait malgré les violents courages de leurs deux natures. Cette fois-ci, le léger et le vicomte des Clères était allé plus loin encore que d'habitude.

Dans la soirée, on admirait beaucoup une jeune femme très belle, fort mal mariée à un brutal, jeuneur débauché et violent qui ne l'aimait pas. Un fils qu'elle adorait lui avait jusqu'à donné la force d'endurer des tourments surhumains, cela avec une vertu très haute laquelle tout le monde rendait pleine justice. La marquise Françoise de Sarloviève, un hiver, se trouvait seule à Paris, son mari, attaché d'ambassade, n'ayant pas voulu se laisser accompagner par elle à New-York où il avait une liaison en régie. Depuis longtemps Gratien des Clères tournait autour d'elle et était parvenu à s'en faire remarquer. La solitude est un mauvais conseiller. Seule M. de Sarloviève avait, avant de partir, conduit dans une maison d'éducation religieuse fort éloignée de Paris, la malheureuse femme, jusque là si vaillante de sentiments, une exaltation qui d'abord charmement Gratien, puis l'éfrayait, et enfin l'ennuyait.

Un soir que le vicomte, sans le moins d'égards pour elle faisait bruyamment la cour à une autre femme, M. de Puymirail vit la marquise dans un état de surexcitation que personne encore n'avait remarqué, mais qui certainement allait arriver au scandale. Il s'approcha d'elle :

— Je vous en prie, lui dit-il, prenez mon bras.

Si doux et si ferme était l'accent qu'elle le regarda un peu surprise, — sa fierté tout d'abord se révoltant. Puis écoutant à une réflexion soudaine elle se leva tout à coup :

— Vous avez raison, répondit-elle, cela vaut peut-être mieux ainsi, accompagnez-moi, ici je ferais quelque sottise.

Il la conduisit jusqu'à une serre couverte où ils se trouvèrent seuls. Mme de Sarloviève étouffait et n'était plus maîtresse de ses nerfs; toute son indignation, son amour méconnu, sa dignité froissée, le sentiment très net de son abandon la mettaient dans une de ces situations où la femme la plus jalouse de sa réputation fait un coup de tête sans en mesurer les conséquences.

— Monsieur du Puymirail, dit-elle tout à coup, savez-vous que votre ami est un misérable et que tout à l'heure, sans vous j'allais le lui dire tout haut ?

— Je l'ai bien vu, madame, lui répondit-il, et c'est pour éviter quelque irréparable folie que je vous ai suppliée de me suivre ici.

— Vous tenez donc beaucoup à M. Clères.

— Oui, car j'ai été élevée avec lui. Mais dans ce cas-ci c'était à vous, à vous seule que je pensais.

— Pourquoi à moi ? Vous ne me connaissez pas, et je ne suis guère digne de pitié, allez !

— Au contraire, madame la marquise, vous êtes une femme que j'estime profondément. Vous avez souffert plus qu'aucune de vous semblables; je me suis longtemps demandé d'où vous veniez et héroïsme; un jour je vous ai vue avec votre fils, et j'ai compris. Ne voulez-vous pas de nouveau puiser un courage plus grand dans cette chère pensée ?

Elle l'examina, très frappée d'entendre ces paroles pleines de cœur dans la

bouche de ce jeune homme presque inconnu pour elle.

— Qui êtes-vous donc pour me parler ainsi ? dit-elle très confuse.

— Un ami, si vous le voulez.

— J'accepte. Mais votre intérêt s'en ira lorsque vous saurez tout.

— Qui vous dit que je ne l'ai pas deviné ?

Elle devint très rouge.

— M. des Clères, vous l'auriez raconté, par hasard ? demanda-t-elle avec une colère nouvelle. Il en est capable.

— Non, madame la marquise, vous vous trompez; Gratien a un cœur et une nature qui malheureusement ne lui permettent de se fixer sur rien.

— Alors vous croyez bien qu'il a tout de suite assez de celles qui l'ont aimé ? dit la marquise avec une naïveté qui l'arrachait son désespoir.

— Et quand cela serait. Que vous importe ? N'avez-vous pas votre fils ? Ne devez-vous pas vous en occuper ?

— Je ne suis plus digne de lui !

Elle s'était abandonnée tout à fait, et les yeux demi-clos, elle sanglotait de tout son désespoir.

— Je vous en prie, dit Olivier, ressaisissez-vous, si l'on venait; grands dieux ! que penserait-on de vous !

Cette pensée lui rendit sa force. Elle essuya rapidement ses yeux. Avec une habileté de poudre de riz qu'elle portait dans une petite boîte d'or elle eut vite effacé la trace de larmes. Maintenant elle paraissait presque calme. Olivier prit sa main.

— Voulez-vous que je sois votre frère et votre ami ? lui dit-il doucement.

Elle fit signe que oui; son émotion la repréna.

— Alors dites-moi tout, tout entendez-vous ? Et si je puis vous aider, eh bien comptez sur moi.

— Je ne sais quelle confiance vous m'inspirez; avec le son de cette voix, ce regard, cette pression de main, il me semble que vous devez être très honoré. Et écoutez-moi donc. Et elle avança tout.

Le baron tressaillit, l'infamie de Gratien lui brisait l'âme, il lui paraissait que l'amitié qui les liait, le rendait responsable de ce crime dans une certaine mesure.

— Êtes-vous courageuse ? lui demanda-t-il au bout de quelques secondes.

— Je le crois.

— Oui, et les traits de votre visage indiquent une très grande énergie. Je vais tout préparer et ayez confiance.

Une joie immense, maintenant, brillait dans les yeux de la marquise.

— Oh ! murmura-t-elle, un ami semblable me consolera de tout je crois en vous !

Elle revint avec Olivier faire une apparition dans la salle de bal. Le lendemain elle lui écrivit : "Ma belle mère a été très liée avec la baronne de Puymirail, trouvez moyen de vous faire présenter à mon mari qui hâte son retour, et revint la semaine prochaine." Et hardiment comme pour montrer la confiance illimitée que lui inspirait le jeune baron, elle signait en toutes lettres "Marquise de Sarloviève."

Cela se passa ainsi qu'elle le désirait la présentation se fit dans une maison amie, très naturellement. Le sérieux du caractère d'Olivier plut extrêmement au marquis, lequel ne tarda pas à se passionner pour son nouvel ami, et l'attacha chez lui. Dans cette circonstance, la conduite du jeune baron fut au-dessus de tout éloge. Chose bizarre, le marquis, qui une longue année avait en vue de tout égarer, et qui avait en d'étranges déceptions en pays étranger, était revenu vers sa femme qu'il paraissait apprécier maintenant dans de notables proportions. Il avait infiniment plus d'attentions pour elle, et lui prodiguait des regards et des marques d'affection auxquelles il ne l'avait pas habituée.

Mais un jour, en toute hâte, la marquise de Sarloviève envoya ce simple mot à son nouvel ami : "Venez." Lorsque le marquis revint, il trouva sa femme étendue dans son lit, en proie à une fièvre érudite, plus blanche que ses oreillers.

— Pourquoi ne m'avez-vous pas averti ? demanda-t-il à François.

— Pour ne pas gêner votre plaisir, lui dit-elle.

— Que vous êtes bonne !

— Je suis guérie; maintenant, mon médecin assure que je suis hors de danger.

— C'est le docteur Pujol qui vous soigne toujours, n'est-ce pas ?

— Un usage rose couvrit le blanc visage de l'accouchée.

— Il est absent, pour quinze jours, je crois, dit-elle. M. de Puymirail, votre ami, se trouvait auprès de moi lorsque cette indisposition m'a prise, il a bien voulu assumer la responsabilité de ma cure, il s'est en tiré à honneur comme vous le voyez.

Olivier se faisait annoncer à ce moment-là.

— Qu'il entre, qu'il entre, s'écria le marquis, je veux le remercier moi-même.

— Voilà, mon cher, continua-t-il en lui tendant la main, des débuts qui promettent. Le jour où vous aurez votre brevet de docteur, je vous assure de ma clientèle. Mais qu'a donc eu cette chère François ?

— Un accident qui arrive quelquefois aux femmes trop nerveuses, monsieur le marquis, et qui a failli cette fois-ci occasionner une péritonite.

Il entra dans des explications plus techniques.

— Voulez-vous un bon conseil, mon

cher ami, lui dit-il en terminant, vous allez repartir pour la Chine, je crois; commencez donc Mme la marquise avec vous, les climats chauds lui seront favorables.

— Mon voyage sera bien long, et elle ne vaudra peut-être pas m'accompagner ?

Françoise tendit sa petite main blanche.

— Si vous me le proposez sans arrière-pensée, Philippe, dit-elle, et si vous me permettez d'embrasser votre fils, je serai trop heureuse d'aller avec vous, mon ami.

Il baisa le bout de ses doigts :

— Vous êtes un ange, lui dit-il en se penchant vers elle. C'est quand j'ai vu que j'avais failli vous perdre tout à l'heure que j'ai senti combien je vous aimais. Je vous ferai là-bas une vie de reine.

Elle sourit tristement. L'exil, la solitude, son fils auprès d'elle, voilà maintenant tout ce qu'elle désirait. Le monde fut un peu surpris de cette brusque résolution, surtout lorsque l'on sut que la belle François de Sarloviève partait pour cinq ans au moins. Dans ses derniers temps, la grande intimité d'Olivier avait fait un peu jaser. Mais elle partait; Olivier raconta partout qu'elle avait été prise subitement de l'amour des voyages; que la crise qu'elle venait de traverser avait prouvé qu'elle avait besoin d'une atmosphère moins rigoureuse que celle du Nord. On le crut, on fit semblant de le croire, et les gens, une fois la marquise partie pour la Chine avec son mari et son fils, l'oublièrent bientôt. Catherine Maresin et sa mère, qui vivaient toutes deux en dehors du monde que fréquentait la marquise de Sarloviève, car elles voyageaient à peu près exclusivement la riche colonie américaine, et quelques personnes de l'aristocratie russe, ne surent rien des soupçons qui s'élevaient un instant égarés sur Olivier de Puymirail, ni de la bonne fortune dont on l'avait si bénévolement gratifié.

XVI

DANS LES MONTAGNES.

A quelque temps de là, M. de Sallannes trouva dans sa correspondance une lettre bizarre, dont l'écriture hésitante quelque peu grossière ne lui était pas connue. Mais comme elle portait le timbre d'une petite ville du Canada, un linstait souvenir précipita les battements de son cœur.

— N'était-ce pas de ce côté, en Autriche, que s'était retirée, lors de la fuite de Sarah, Eliza, la première femme de chambre de la marquise ?

Très agité, il brisa la frêle enveloppe.

"Vous avez été bon pour moi, monsieur le marquis, disait la lettre; grâce à votre générosité, je vis heureuse et honorée dans ce coin de terre où je suis née. Mon humble fiancé est devenu mon mari; ma mère m'aide à élever les enfants qu'il m'a donnés. Il y a quelques jours est venue mourir entre mes bras, une fille nommée Lisbeth Klein que j'avais connue jadis chez vous, et qui m'a raconté d'étranges choses. Je les confie au hasard de la poste, tant elles me paraissent graves, et cependant il me semble qu'en vous les racontant, si elles sont vraies, je vous aurai payé toutes les dettes que j'ai contractées envers vous, en acceptant vos bienfaits. Venez donc, monsieur le marquis, on autorise moi à aller vers vous; ce que je sais vaut la peine d'un dérangement.

"Veuillez agréer, monsieur le marquis, l'assurance de mon profond respect.

"ELISA femme BEAUFORT."

Le lendemain, M. de Sallannes incapable de se concevoir qu'il attendre que l'ancienne femme de chambre de Sarah eût le temps d'arriver jusqu'à lui, courut jusqu'au petit village où elle vivait. C'était un grand hameau qui était ses maisonnettes sur les pentes raides d'une très haute colline située tout proche du Puy-Marie, non loin d'Aurillac, Rolland s'informa, et on lui eût vite indiqué qu'on appelait un peu pompeusement le château. C'était en effet simplement une maison rustique plus élevée et mieux bâtie que celles du pays. Aux abords de cette maison, le marquis couronna une haie derrière laquelle il entendait parler et rire.

De ce côté, le sol capricieux de la montagne n'était pas cultivé et formait un adorable fouillis de hêtres, de sorbiers, de sureaux naissans, un milieu desquels couraient des ruisselets capricieux.

M. de Sallannes traversa quelques pierres placées là comme à dessein pour permettre au visiteur de franchir les petits cours d'eau, et se trouva à la porte d'un jardin qui défendait un chien aboyant avec fureur, les lèvres relevées et les oreilles en avant. Une femme se montra en même temps sur le seuil de la porte.

(A continuer.)

Carte.

A tous ceux qui souffrent de la débilité nerveuse et de la faiblesse générale, etc., causées par des erreurs et des imprudences de jeunesse, j'enverrai gratis un remède qui vous guérira. Ce grand remède a été découvert par

ANNONCES NOUVELLES

Arts—E. Sanderson. Musée Royal—J. R. Sparrow. Marchands-Tailleurs—A. P. Caron & Fils. Vente à l'encan—J. B. Jacques. Grand encan de meubles, piano, tapis, etc.—Occ. Lomieux & Co. Succession de feu Dlle E. Donohue—J. Bolduc. A grande réduction—J. A. Fortin. Fendu. Commissions demandées. Encan de marchandises par J. B. Jacques. Musée Royal—J. B. Sparrow.

QUEBEC

SAMEDI, 6 DÉCEMBRE 1884.

Au pain et à l'eau

C'est par des platitudes obscènes que M. Landry répond à la demande légitime de renseignements que nous avons faite au sujet de la mort d'une pauvre de l'asile de Beauport, en donnant le jour à un enfant. "La femme était de St-Gabriel": tel est le lazzi infâme que le rédacteur du *Novelliste* offre au public en guise d'explications. Une femme est morte dans les salles de l'asile, morte dans les circonstances que nous avons indiquées. M. Landry était payé par l'Etat, par nous tous, pour prendre, de cette créature privée de raison, des soins attentifs. Il doit compte à la société de ses actes, de sa conduite en cette circonstance, et qu'il n'est pas par des allusions indécentes qu'il remplacera la vérité à laquelle nous sommes droit.

La législature sera dans quelques semaines en session. Elle trouvera bien le moyen de pénétrer dans les mystères de l'asile de Beauport. Ils ne sont pas aussi impénétrables que ceux de Montmagny, à travers lesquels, cependant, tout le monde voit clair.

M. Landry ne pourra pas avoir recours contre la chambre à l'intimidation qu'il a tentée à l'égard de M. Linapeur des prisons Smith. Après le meurtre du malheureux Thomin, M. Smith fit un rapport sévère contre l'administration de l'asile, le défaut de surveillance qui y règne.

Appei à y répondre, M. Landry demande la destitution de cet officier public en l'accablant d'injures. Il voulait effrayer M. Smith et ses collègues pour l'arrêter, en leur faisant comprendre qu'il se servirait de son influence politique pour les écraser s'ils faisaient leur devoir!

La femme qui est morte—le *Conver* du Canada nous apprend que l'enfant aussi est mort—à-t-elle été soumise au régime des autres patients de l'asile? Si oui, rien de surprenant qu'elle ait succombé.

Nous sommes prêt à prouver devant n'importe quel tribunal que la plupart du temps le soupçon de maladie ne soustraie que de pain et de melasse! Ceux qui n'aiment pas la melasse ont du pain sec et de l'eau! Pas de beurre, pas toujours de thé, nous assure-t-on!

C'est un grand devoir public que nous accomplissons en mettant sous les regards de la province ces choses.

Les protets de M. Chapais et les injures de M. Landry ne nous arrêteront pas. Ce sont deux compères: l'un pose pour la dignité, pendant qu'il se frots les mains d'aise en lisant les bas cottegras de l'autre.

Poser, protestez, allez-y! On va voir ce que vos deux queues de Castor réunies peuvent édifier!

Mgr. l'Archevêque de Québec arrive de Rome.

Les dépêches nous annoncent que Mgr. Lafèche part pour s'y rendre en compagnie de Mgr. Smeulders qui y est rappelé.

Dans l'état actuel des choses et des esprits, la diplomatie pontificale fait un acte de sagesse en ne prolongeant pas la mission de Son Excellence le Délégué Apostolique.

MGR. TASCHEREAU

Lundi, fête de l'Immaculée Conception, de sept heures et demie à neuf heures p.m., il y aura réception dans les salons de l'Université Laval. Sa Grâce Monseigneur l'Archevêque, chancelier apostolique de l'Université, y présidera.

Nous ne doutons point que les citoyens de Québec ne se fassent un honneur et un plaisir de venir lui présenter leurs hommages et leurs félicitations.

L'hon. juge Stuart a rendu jugement hier matin sur les objections à la forme soulevées par les propriétaires du *Novelliste*, en réponse à l'action en dommages de MM. L. J. Demers et frère pour libelle et diffamation.

Ces objections ont été renvoyées avec dépens.

M. H. A. Turcotte était l'avocat de MM. Gingras & Co, et MM. Blanchet, Amyot et Pelletier représentaient MM. L. J. Demers et frère.

L'action sera inscrite au mérite premier temps de la colonie, comme le

Mort de M. Lagace

Quoique ce malheur fut prévu depuis plusieurs jours, nos lecteurs apprendront avec un non moins grand douleur la mort du Rév. M. P. Lagacé, Principal de l'École Normale-Laval. Le défunt est mort à une heure ce matin, d'une dégénérescence graisseuse du cœur.

Le Rév. M. Pierre Minier dit Lagacé, fils de Pierre Minier dit Lagacé, et de Josephine Lavigne, était né le 10 octobre 1830, à Ste-Anne de la Pocatière. Après de brillantes études, il fut ordonné prêtre à Québec, le 23 juillet 1854. Professeur au collège de Ste-Anne jusqu'en 1862, il en est nommé Supérieur en 1863.

En 1865, Mgr. l'Archevêque de Québec lui donna la cure de Sainte-Clair, comté de Dorchester, et l'année suivante il fut attaché à la cure de Notre-Dame de Québec en qualité de vicaire, poste qu'il occupa jusqu'en 1871, époque à laquelle il fut appelé à remplacer feu l'abbé Chandonnet comme principal de l'École-Normale Laval.

Le Rév. M. Lagacé, modeste surtout et avant tout, n'en était pas moins une des figures les plus remarquables du clergé canadien. D'une nature sympathique, sérieuse et quelque peu négligé, le principal de l'École Normale-Laval comptait un grand nombre de collaborateurs et d'élèves, pas un seul ennemi.

Artiste musicien et poète à ses heures, M. Lagacé a abordé aussi avec succès la chaire sacrée. Nous nous rappelons qu'en 1870, croyez-nous, le discours qu'il prononça à Notre-Dame de Lévis, lors de l'inauguration d'un orgue, fut considéré comme un véritable morceau d'éloquence.

Son administration comme principal de l'École-Normale—il en a reçu très-souvent le témoignage de ses supérieurs,—a produit les merveilleux résultats.

Le regrette défunt est l'auteur de plusieurs ouvrages didactiques et "Des chants d'église harmonisés, publiés en 1859.

Le révérend M. Lagacé (Pierre), principal de l'École Normale Laval, décédé ce matin, était membre de la société ecclésiastique de St-Joseph et appartenait à la section diocésaine de la société d'une messe.

O. A. MAROIS, ptre. Secrétaire. Archevêché de Québec, 6 déc. 1884.

Haro sur les célibataires

Entendons-nous bien: il y a célibataires et célibataires, tout comme il y a fagots et fagots, c'est ce que nous démontrons tout à l'heure.

Rappelons-nous, pour le moment, ce projet de loi d'imposer une taxe sur les célibataires dont devaient être saisies les chambres françaises. Ce projet de loi—nous le regrettons de tout cœur—ne sera jamais adopté pour la raison unique et bien simple qu'il y a, parité de fait, trop de célibataires parmi les représentants français, et que ceux-ci sont de la pire espèce, puisqu'ils appartiennent à la confrérie des vieux garçons, contre race à part, ces être déclassés, contre lesquels on devrait sévir.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, le mal n'existe pas qu'en France; il menace de se propager partout, il a même atteint le Canada, ce pays privilégié où les femmes ont jusqu'à trente-sept enfants, comme vient de le prouver d'une manière palpable une héroïne de Kamouraska.

La famille s'en va en France parce qu'on s'y marie trop vieux et que la plupart du temps, c'est à la dot que l'on aspire, surtout dans les hautes couches de la société. Nous n'en sommes pas heureusement rendus-là, mais la contagion n'est pas très éloignée, le nombre des célibataires vieux garçons augmente dans des proportions alarmantes au désespoir des parents qui ont de grandes filles à marier.

Si le mal est irréparable en France, parce que l'ennemi a envahi la place, c'est-à-dire les chambres, le remède existe chez nous puisque nos législateurs sont tous mariés et qu'ils fournissent même à la population un contingent fort respectable. Il est du reste sous ce rapport un noble exemple dans l'auguste personne de leur souveraine et dans celle d'un de nos gouverneurs les plus populaires, Lord Dufferin, qui, comme il le disait lui-même, possède la famille d'un pauvre homme.

Eh! bien donc: si l'on ne peut sévir en France, contre les célibataires, ne craignons pas d'agir énergiquement chez nous. Taxons les célibataires, d'un certain âge; faisons surtout payer de fortes amendes aux vieux garçons—ce qui aidera peut-être à les sauver du feu éternel—et de ce revenu, le trésor pourrait faire deux parts égales qu'il emploierait ainsi: la première servirait à créer des dots aux jeunes filles les moins connues, les moins volages, qui suivent le moins les modes excentriques du jour; la seconde serait donnée en prime aux mères canadiennes qui auraient le plus grossi le chiffre de notre population.

Cette législation ne serait pas nouvelle au pays du nord, car elle existait au premier temps de la colonie, comme le

Le Roi étant en son conseil, s'étant

fait représenter les lettres et les relations venues l'année précédente de la Nouvelle-France, autrement dit Canada, du dit pays de la Majesté a fait passer depuis quatre ou cinq ans, des familles qui sont stables des terres y ont été défrichées et cultivées et tout ce qui concerne l'état du dit pays, et Sa Majesté ayant reconnu l'augmentation considérable que cette colonie a reçu par les soins qu'elle a bien voulu prendre; en telle sorte qu'elle n'a point d'espoir, qu'en continuant ces mêmes soins, elle pourrait être en état de se soutenir d'elle-même dans quelques années, et voulant que les habitants du dit pays soient participants des grâces que Sa Majesté a faites à ses peuples; en considération de la multiplicité des enfants et par les ports de mariage, Sa dite Majesté, étant en son Conseil a ordonné qu'il n'aurait plus qu'un nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux, ni religieuses seront payés des deniers que Sa Majesté enverra au dit pays, d'une pension de trois cents livres par chacun an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres; qu'à cet effet, il sera tenu de représenter à l'intendant de justice, police et finances, qui sera établi au dit pays, le nombre de leurs enfants au mois de juillet, chaque année, lequel, après un avoir fait la vérification, leur ordonnera le paiement des dites pensions, moitié comptant et l'autre moitié en fin de chaque année.

Y eut de plus Sa dite Majesté qu'il soit payé par les ordres du dit intendant à tous les garçons qui ont été à vingt ans et au-dessous, et aux filles à seize ans et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le présent du roi; que par le conseil souverain établi à Québec, pour le dit pays, il soit faite une division générale de tous les habitants par paroisses et bourgades, qu'il soit réglé quelques honneurs aux provinciaux habitants qui prendront soin des affaires de chacune bourgade et communauté, soit pour leur rang dans l'église soit ailleurs; et que ceux des habitants qui auront plus grand nombre d'enfants soient toujours préférés aux autres, si quelque raison puissante ne l'empêche; et qu'il soit établi quelque peine pécuniaire applicable aux hôpitaux des lieux, contre les parents qui ne marieront point leurs enfants à l'âge de vingt ans, sur les garçons et de seize ans pour les filles.

Manie et ordonne Sa Majesté au conseil souverain établi au dit pays de faire enregistrer, publier et exécuter ce présent règlement selon sa forme et teneur; et au sieur de Courcelles, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au dit pays, de tenir la main à l'exécution d'icelui.

Fait au conseil d'état du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Paris le douzième jour d'avril mil six cent soixante-dix.

Signé COLBERT.

Un monument

M. Peter O'Leary écrit au journal *The Irish Canadian*, de Toronto, demandant que les Irlandais du pays s'unissent pour ériger un monument à leurs concitoyens de la Grande Île, et quelques milles de Québec. Il en est mort un très grand nombre de fièvres typhoïdes, ou se le rappelle, dans les années 1847-48.

Le même correspondant ajoute qu'il y a quelques années, il se procura un médecin de la Grande Île, en l'île des noms des personnes qui moururent dans ces deux funestes années. Ces documents sont maintenant en Angleterre, mais il serait facile de se les procurer.

M. Landry député de Montmagny Messieurs, Ma dernière correspondance a eu pour effet de mettre M. "Philippon Landry" hors de lui-même et il a lâché la bride à son *poulin* dans le *Novelliste* du 27 courant.

Je m'y attendais; mais connaissant d'avance que ses *grandes colères* ne sont pas dangereuses, j'anticipais même le plaisir de lui en voir faire un usage de suite; tu te fâches, M. Landry, donne ta as-tu: voici ce premier point réglé.

Je passe à un autre: M. Landry à travers mille injures débitées suivant son habitude sur le compte de M. Tarte, m'apelle "petit crevé", ajoutant qu'il se respecte trop pour me répondre; et tout en déclinant l'honneur de me répondre, il me sert une réponse d'une colonne dans son cher *Novelliste*; voilà qui est drôle! n'est-ce pas? mais j'en suis fort aise.

M. Landry, comme je viens de le dire, dit que je suis un "petit crevé"; je proteste sans me fâcher, contre ce qualificatif et je réponds comme suit: ceoutez-bien M. Landry!

Je ne suis pas riche, je ne suis pas pauvre, j'ai de l'argent, je ne suis pas député; mais je ne suis pas non plus un "petit crevé".

Je suis un humble citoyen de cette belle paroisse de St-Thomas; je travaille et gagne ma vie à la sueur de mon front, et je préfère la gagner comme cela, qu'en spéculant sur ceux que Dieu a privés de la raison; je fais valoir de mon mieux le petit patrimoine que j'ai gagné par un travail honorable et je préfère être pauvre et honnête que riche et canaille!

Je n'ai jamais escompté la mort de mon père pour emprunter de l'argent; lorsque j'en ai emprunté j'ai fait sur mon crédit et ma garantie personnelle; je n'ai jamais dit à mes créanciers de ne pas craindre de perdre avec moi, vu qu'à la mort de mon père, je serais riche; je n'aurais pas dit la vérité, mon père, est aussi pauvre que moi.

Je n'ai jamais exorcé les métiers de

charlatan et de maréchal pour me créer de la popularité; et je n'ai jamais en aucun temps, pour me faire des amis, parcouru les concessions de cette paroisse et surtout certaine partie du Rocher Noir en y faisant des bouffonneries et en plantant le poireau, etc.

Mais vous, M. Landry, pourriez-vous en dire autant que moi? Si oui, vous êtes alors un "petit crevé" comme moi, sinon... Je dirai plus tard ce que vous êtes.

Je vous laisse libre de répondre ou non; je ne vous pas vous mettre dans la confusion; mais d'un autre côté, je ne voudrais pas vous exposer à mentir, quoique cela ne vous coûte guère d'ordinaire; par conséquent, je vous le répète, vous êtes libre de faire ce que vous préférez; mais si vous répondez, dite la vérité, sinon je la dirai, moi... Au revoir, PIERRE THÉRIER. St. Thomas, 29 nov., 1884.

Conseil Municipal.

5 décembre 1884.

Présents—Son Honneur le maire et MM. les échevins et conseillers Rhéaume, Hearn, Gunn, Vincent, Johnston, Kain, McLaughlin, Vallière, Peachy, G. Guay, Delisle, Bédard, Chambers, Rinfret, D. Guay, Plamondon, Chouinard et McWilliam.

LETTRES ET REQUÊTES.

M. Hough se plaint que le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

Le comité de l'aqueduc a retranché l'eau à ses écuries de loup, sur le terrain des anciennes casernes.

très intéressante et qu'elle ne devrait

pas être ajournée davantage. M. Rinfret dit que le règlement n'est plus de tout le même qui a été suggéré par le comité d'hygiène, et qu'il faudrait mieux aujourd'hui la question.

On adopte le rapport du comité des finances qui recommande le paiement d'une somme de \$10,000 à M. Beemer.

MM. Johnston et Vincent proposent qu'on provisionne l'invasion probable du choléra au printemps, le comité d'hygiène soit prié d'examiner l'état sanitaire de la ville et d'aviser au moyens à prendre pour prévenir une épidémie possible.

M. Rhéaume dit qu'on ne devrait pas alarmer ainsi la population inutilement. La corporation se trompe à rarement, que les gens naturellement crédules vont croire que le choléra est déjà à nos portes. Il préférerait que l'on remplace le mot "choléra" par "maladie contagieuse."

La proposition est adoptée. Sur proposition de MM. Hearn et McLaughlin, il est résolu que le comité des chemins fasse réparer pour l'hiver ses marchés du grand escalier qui conduisent des buttes à Neveux à la rue Champlain.

On ajourne ensuite à vendredi quinze jours.

CAUSERIE

Les hygiénistes les plus savants de l'époque moderne ont divisé en trois catégories les substances qui servent à la nourriture de l'homme.

1. Les aliments azotés tels que viande, œufs, lait, céréales, légumes etc. 2. Les substances hydrogénées: graisse, huile, fécula, amidon, fruits, doucoucs, etc. 3. Les corps qui ont une influence sur les nerfs, comme les aromes, le thé, le café, etc.

Nous ne nous occupons aujourd'hui que de ces derniers, c'est-à-dire du thé et du café.

Puisque nous mêlons l'un et l'autre avec le lait, donnons une petite place avant tout, à ces substances.

Le lait est extrêmement hygiénique. Celui de la vache est préférable aux autres sous tous les rapports.

Le lait doit être frais, et ne doit pas contenir de substances étrangères, comme on en ajoute trop souvent pour le conserver ou le falsifier.

Sur ce point, cher lecteur, vous ne sauriez prendre trop de précautions, parce que ces ingrédients artificiels peuvent produire de graves accidents dans les voies digestives, et atteindre même quelquefois les proportions d'un empoisonnement.

Le lait est nécessaire, comme vous le savez, aux enfants jusqu'à l'âge de 8 à 10 ans. Pendant cette période de la vie, son usage ne doit pas avoir de régime strict à l'égard d'un autre aliment.

Cette substance, d'ailleurs, nous qui est indispensable dans les premiers temps de l'existence, devient un véritable poison lorsque, dans la nourriture des animaux qui la produisent, se trouvent mêlés des ingrédients toxiques.

Le lait est nécessaire, comme vous le savez, aux enfants jusqu'à l'âge de 8 à 10 ans. Pendant cette période de la vie, son usage ne doit pas avoir de régime strict à l'égard d'un autre aliment.

Cette substance, d'ailleurs, nous qui est indispensable dans les premiers temps de l'existence, devient un véritable poison lorsque, dans la nourriture des animaux qui la produisent, se trouvent mêlés des ingrédients toxiques.

La VELOUTINE. Chez tous les Parfumeurs et Coiffeurs de France et de l'Étranger. Par O. H. FAY, Parfumeur, 9, Rue de la Paix, 9 - PARIS.

VERITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCE. AGRIQUES, STOMACHIQUES, PURGATIFS & REPARATIFS.

T T T Le Magasin de Thé! ÉTABLI DEPUIS 1878. No 268, RUE SAINT-JOSEPH, No 206, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

J. B. ROUSSEAU. Pour vos provisions d'hiver, n'oubliez pas de vous rendre au magasin de Thé. Les avantages y sont égaux, vous y achetez le thé au détail pour le prix du gros et de plus vous y recevez un magnifique présent d'utilité et de goût.

PRESENTS DE NOEL. Perures de Diamants, Épinglettes et Boutons d'oreilles. Épinglettes de Diamants, Bagues, Boutons de chemises et Médallions.

BAZAR EUROPEEN DE G. SEIFERT. 34—RUE DE LA FABRIQUE—34. 17 décembre 1884—1187.

L'HIVER APPROCHE! HABILEZ-VOUS! HABILEZ-VOUS! VENEZ VOTRE NOS DRAPS A REDUCTION!

FAITES L'IMPOSSIBLE! Pour aller de suite choisir de gu... les Pardessus pour vos petits enfants!

A. P. CARON & FRERE, Nos 9-11-13, Rue Notre-Dame, Basse-Ville. GLAQUES AMÉRICAINES POUR DAMES, GLAQUES AMÉRICAINES POUR MESSIEURS, GLAQUES AMÉRICAINES POUR ENFANT.

NOUS OUVRONS Notre Magasin SAMEDI, Le 22 Novembre, à 9 heures.

Toutes les Marchandises Endommagées par la Fumées et l'Eau seront Vendues à Grande Réduction.

F. SIMARD, RUE SAINT-JOSEPH, QUEBEC.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

INJECTION RECORD. Selon la célèbre formule de Dr Ricord, spécialiste français eminent. Cette admirable préparation est de l'avis de tous les médecins et de tous ceux qui en ont fait usage, la plus efficace.

DINER AU LION D'OR

Sur la gracieuse invitation du propriétaire du Lion d'Or, plusieurs amis se réunissaient jeudi soir autour d'une table admirablement bien servie pour participer à un dîner offert aux membres de la Commission Royale.

Dirige le grand Apôtre de la colonisation, le curé Labelle, était à la place présidentielle, c'est à dire à la place la plus franche et ostensible jusqu'à la fin. Aux côtés du président on voyait MM. Desjardins, Asselin, Nantel, commissaires royaux, l'hon. L. O. Taillon, l'hon. J. B. Blanchet, le juge Chauveau, Faucher de St-Maurice, G. Amyot, A. E. Demers, E. Pacaud, Carrel, Bonchard, Rouillard, St-Cyr, ex M. P. J., Delagrave, greffier de la commission, M. Dion, etc.

De l'aveu de tous, le menu était des plus choisis et des mieux préparés. Le voici :

MENU

- Huitres sur écaillés sans plataneau. SOUPE. A la Tortue. Consommée à la Commission Royale. ENTRÉE. Dinde à Daube farcie. Langue glacée parlementaire. Truite farcie à la Montmorency. Bœuf sauté au Conseil Privé. Lard à la Chambre Haute. Rôti de Mouton de Clatsop. ROAST BEEF au Colonial Club. Dinde farcie à la Laval. Poulet aux fines herbes à la Pointe au Père. Perdrix à la papillote du Lion d'Or. Pâté au gibier de Gaspé. DE BON GOÛT. Navet à la poêlée. Choux rouge à la Canadienne. Homard à la Bonaventuro. Salade de Chicorée. Chou à la Crème. Choux à la Fontaine. Oignons, Concombre, Truffe, Betteraves, Champignons. PATISSERIE. Plum Pudding au Cabinet. Gâteaux légers. Vol-au-vent politique. Tartes aux fruits. Charlotte Russe sans dynamite. DESSERT. Gelée au Cognac de Gascogne. Pudding aux Pommes défendues. Gâteaux au chocolat. Neige aux Pommes soufflées. Pudding à la noix. Crème frottée. Crème jaune. Crème italienne. THE ET CAFÉ. Vite la France. God Save the Queen. Diverses santés ont été bues avec enthousiasme ; y ont répondu les lions, L. O. Taillon, Blanchet, Desjardins, Faucher de St-Maurice et autres. La soirée s'est terminée par du chant et de la musique ; l'hon. procureur général s'en est donné à cœur joie. Les vivres se sont retirés enchantés de la réception dont ils avaient été l'objet au Lion d'Or.

LE BON VIEUX TEMPS

Si le dix huitième siècle est un siècle de lumière, cette lumière ne paraît pas à son début avoir brillé d'un éclat bien vif dans les rues et les maisons du vieux Montréal. En 1813, nos rues étaient éclairées par des lanternes illuminées avec une huile fumueuse et nauséabonde. En feuilletant les archives de l'hôtel de ville, nous voyons que samedi, le 11 avril 1818, la cour des sessions spéciales de la paix (l'édilité du temps) présidée par l'hon. Chartier de Lotbinière avait résolu qu'un comité composé de MM. Thomas McCord, Louis Guay, François Rolland, Edouard St-Dizier et Jean P. Leprohon serait chargé de préparer un estimé des dépenses probables des lampes nécessaires à l'éclairage de la ville. Avant cette époque les lampes étaient posées et entretenues par des particuliers.

Le comité présenté à la séance suivante de la cour, le 15 avril, l'état qu'on lui avait demandé. Voici l'estimé présenté aux magistrats : Faire et fixer 100 lampes à 30 chelins chacune..... £150 0 0 375 gallons d'huile pour 12 mois à £0 3 6..... 68 2 0 Echelles, coton, savon..... 12 0 0 2 hommes pour allumer et nettoyer les lampes à 30 chelins par mois..... 36 0 0 £266 0 0

Le rapport fut adopté et le premier système d'éclairage municipal entra peu de temps après en opération à Montréal. Le premier entrepreneur du département de l'éclairage fut un nommé Joseph Carmel qui devait fournir l'huile de baleine, de loup marin ou de morue de première qualité à raison de quatre chelins et demi par gallon, le savon à 15 sous par livre et la mèche, importée d'Angleterre, à 5 chelins par livre. Le faubourg St-Laurent n'eut des lampes qu'en 1820 et la rue St-Antoine n'en eut qu'en 1826.

Ce ne fut que le 27 mars 1837 que la première proposition d'éclairer au gaz a été faite à notre corporation par M. Albert Furniss, secrétaire de la première compagnie du gaz à Montréal. L'année suivante on commença à poser dans les rues des verrières à gaz. La première compagnie du gaz consistait son usine en 1836 au coin de la rue St-Marie et Parthenais, là où sont aujourd'hui les ruines de l'ancienne manufacture de verre. Le coût du bâtiment et des tuyaux était de £15,000. Le projet d'une compagnie de gaz avait été lancé dans le public par un M. Armstrong. Les principaux actionnaires de la première compagnie étaient MM. A. Furniss et John Ostell. Le 23 novembre 1837 on alluma pour la première fois le gaz dans quelques magasins de Montréal. L'expérience eut un succès de peu de durée, car les ingénieurs avaient fait leurs calculs sans compter la rigueur de nos hivers. Il fallut faire subir des modifications au plan de l'ingénieur avant qu'il fut praticable à Montréal.

La nouvelle compagnie d'agas a été constituée légalement en 1847 et, peu de temps après avoir commencé ses opérations, elle dut se fusionner avec l'ancienne. Les Montréalais avant 1847 payaient \$5 par mille pieds cubes de gaz. Après la fusion des compagnies le prix fut diminué de moitié.

Dans les maisons on s'éclairait avec des lampes ou avec des chandelles de suif à l'eau ou des chandelles moulées, importées d'Angleterre.

La bougie, la chandelle de blanc de baleine et d'huile d'olive ne brûlaient que dans la demeure du riche. La classe aisée importait d'Angleterre de magnifiques lampes construites sur le système d'Argand, dans lesquelles se brûlait une huile d'olive raffinée. Ces lampes étaient supportées par des colonnes en bronze cannelées d'une hauteur d'environ deux pieds et demi. Le brûleur était entouré d'un large abat-jour plat en verre dépoli ou en porcelaine. Ces lampes qui sont encore conservées dans nos vieilles familles s'appelaient des "Sun Burners."

Dans la classe moyenne on se servait de chandelles de suif qui étaient fabriquées à Montréal.

Les pauvres s'éclairaient avec des lampes à l'huile de balaine, de loup marin ou de poisson. A la campagne "l'habitant" avait un système des plus primitifs pour s'éclairer. Primitif est bien le mot, car les lampes dont il se servait ressemblaient à celles qui étaient en usage dans les temps bibliques, en Egypte, sous les premiers pharaons. C'était des vases en fer ou en ferblanc munis d'un bec et accolés à la crémaillère du foyer. La mèche reposait sur le bas et trempait soit dans l'huile de poisson ou dans la graisse fondue. La flamme de cette lampe répandait une lumière blafarde et fumueuse et exhalait une odeur nauséabonde dans la maison. Les plafonds étaient toujours noirs par la fumée et jamais on ne les nettoyait.

Les cultivateurs se servaient aussi de lampes portatives qui avaient les mêmes inconvénients. Souvent la mère ou la fille du cultivateur filait ou tricotaient à la porte du poêle pour ne pas être incommodée par l'odeur des lampes. Disons aussi que nos ancêtres se couchaient à une heure beaucoup moins avancée de la nuit et ne s'en portaient pas plus mal.

L'habitant riche s'éclairait avec de la chandelle à l'an qu'il fabriquait lui-même par le procédé suivant : Il faisait fondre une grande quantité de suif dans un gros chaudron qui devait avoir une profondeur égale à la longueur des mèches de la chandelle. Ces mèches étaient toutes attachées par une extrémité à une baguette un peu plus longue que le chaudron. Elles étaient trempées dans le suif et ensuite plongées dans un baquet d'eau froide, ce qui avait pour effet de faire figer le suif sur la mèche. Chaque fois que l'on trempait le coton il s'y déposait une couche de suif très légère. On répétait l'opération jusqu'à ce que la chandelle eut la grosseur voulue. On fabriquait de la sorte en une seule journée une soixantaine de livres de chandelles, de six ou de huit à la livre.

Il y a cinquante ans les rues de Montréal étaient si mal éclairées que les citoyens qui sortaient le soir emportaient toujours un fanal afin de pouvoir se diriger dans les ténèbres. Pour aller à la messe de six heures et de le soir les paroissiens portaient presque tous un fanal.

Aux collèges de Montréal et de St-Hyacinthe, nous dit un ancien élève, les salles d'études et de récréation étaient éclairées par des lanternes à six branches portant des chandelles de suif. Un élève qu'on appelait le suiffier était choisi chaque jour pour moucher les chandelles. Les lampes à pétrole furent introduites dans nos établissements d'éducation comme ailleurs il y a tout au plus une trentaine d'années.

Petite correspondance hebdomadaire

Monsieur le rédacteur, Vous m'écrirez beaucoup en voulant bien répondre aux questions ci-dessous dans votre intéressant journal. Votre tout dévoué, UN ABONNÉ. Après 11 mois de deuil, puis-je me permettre de faire les visites du jour de l'an ? Si oui, de quelles cartes dois-je me servir ? X... R. Le deuil n'empêche aucunement les visites du jour de l'an. Si vous portez le deuil d'un père ou d'une mère, il est d'usage de se servir de cartes encadrées d'un gros filet noir. Q.—Je rencontre une demoiselle, que je connais, chez une de ses amies où je suis en visite du jour de l'an ; dois-je faire ma visite à cette demoiselle, la première, — comme si je ne l'avais pas rencontrée ? GASCO. R.—Non, vous devez avant tout présenter vos hommages à la dame de la maison. Q.—Je connais de vue une demoiselle depuis un certain temps, et un ami absent me donne une lettre d'introduction ; comment dois-je agir ? AMOUREUX. R.—La question est par trop délicate pour que nous y répondions. Q.—J'assiste à l. messe et l'on y fait une quête. Puis-je ou dois-je offrir quelque argent à la jeune demoiselle qui m'accompagne ? R. O. R.—Si vous connaissez intimement cette demoiselle vous pouvez vous permettre de lui demander si elle a de la monnaie, hors ce cas, ce serait lui faire un affront. Q.—Veuillez donc, s'il vous plaît, me dire par la voie de votre journal quelles sont les viandes chaudes qu'il soit convenable de servir à un déjeuner de noces ? et doit-on offrir du vin ? Quelle est la place que les mariés doivent occuper à table. LUCIE. R.—En fait de viandes chaudes, vous pouvez servir un poulet, un rosbif, un

filet de bœuf ou un gigot de mouton. Si vous moyens vous le permettent, offrez du vin. A table, il est d'usage de placer la mariée à la place d'honneur, ayant à sa gauche, soit le garçon d'honneur ou son père. Le marié doit se trouver en face de sa femme, ayant aussi à sa gauche, soit son père, soit le garçon d'honneur.

FAITS DIVERS

Un drame en wagon

Un voyageur, arrivé au Cairo, Illinois, annonce qu'une scène sanglante s'est passée dimanche soir dans le train du Paducah et Memphis. Un nommé Horman Marshall, de Dyersburgh, Tennessee, était parmi les passagers, agité par une ivresse furieuse, et il parcourait le train d'un bout à l'autre, brandissant un couteau et menaçant tout le monde. Finalement il se lança Boon Halsey, de Maysville, Kentucky, qui lui a répondu par un coup de poing. Aussitôt l'ivrogne l'a frappé de son couteau au visage, à la tête et aux épaules. Le blessé, ruisselant de sang, s'est sauté sur la plate-forme. Marshall l'a poursuivi, lui a plongé encore une fois son couteau dans le dos et l'a poussé hors du train, qui en ce moment traversait un pont. Halsey est tombé de quinze pieds de haut. Le train a reculé pour aller relayer ce malheureux, qui a été trouvé presque mort. L'ivrogne a continué à circuler le long des wagons et à répandre la terreur. Personne n'a osé porter la main sur lui et il n'a pas été arrêté.

Amour et couteau

Alfred Boquet, ouvrier sellier, âgé de dix-neuf ans, et André Aimé, âgé de vingt ans, amis depuis fort longtemps, étaient devenus amoureux de la même jeune fille, qui, fort coquette, se laissait courtiser par les deux jeunes gens et ne se décidait pas à faire un choix. Les deux rivaux devinrent promptement ennemis et, hier soir, vers neuf heures, s'étant rencontrés sur le boulevard Hochelouche, à quelques pas de la maison habitée par la jeune fille, une discussion s'éleva entre eux et bientôt ils en vinrent aux mains. Boquet se sentant le plus faible, sortit traîtreusement un couteau de sa poche et en frappa son adversaire qui atteint à la tête, s'affaissa inanimé. Boquet voyant son ennemi à terre, allait continuer à le frapper, quand des passants s'élançant sur lui et parvinrent à le désarmer. Le meurtrier a été conduit au commissariat de police et après interrogatoire, envoyé au Dépôt. Sa victime, dont l'état a été reconnu fort grave, a été transportée d'urgence à l'hôpital Lariboisière.

Un singulier prix de vertu

Jadis, en Angleterre, les seigneurs avaient coutume de décerner aux époux honnêtes et vertueux un singulier prix. Le mari et la femme qui, après un an et un jour de mariage, pouvaient affirmer par serment, sans s'exposer à être condamnés, qu'ils avaient vécu parfaitement satisfaits de l'un et de l'autre, avec honnêteté et en paix, se présentaient à l'église devant un jury composé de douze ecclésiastiques des deux sexes. On leur lisait une vieille formule de serment en vers :

"Jurez que vous n'avez commis l'un envers l'autre aucune offense, en pensée, en parole ou en action, que depuis le moment où le clerc a dit "Amen" à votre messe de mariage, vous n'avez pas un seul instant regretté votre union et qu'en ce moment vous proclamez du même cœur le "Oui" solennel."

Les époux prêtaient serment et alors on leur donnait un jambon, puis on les faisait assoir sur un siège fait exprès pour ces occasions et on les portait en triomphe autour de l'église, puis dans les rues, le seigneur, ses officiers, les jurés, tout le peuple les accompagnait en procession au son des instruments et au bruit des embleures, des drapeaux, et le jambon jouait aussi son rôle au bout d'un grand bâton.

La dernière procession de ce genre eut lieu dans le comté d'Essex en 1761. Les frères de la fille étaient un tiers-rand nommé Thomas et sa femme. Une gravure en a conservé le souvenir. On avait résolu de donner un jambon à tout un régiment de soldats qui se trouvaient dans le comté, mais le prix du jambon n'avait été décerné que six fois dans la commune depuis son origine, qui remonte à l'année 1111.

Les femmes voleuses

On lit dans le Monde : Il y en a, et elles sont plus nombreuses qu'on ne le croit ; cachées sous un dehors de respectabilité et de bon sens, comme pas toujours ; comment s'imaginer qu'une femme qui l'on connaît que l'on voit tous les jours, prise à voler ; c'est pourtant ce qui arrive. M. Boudreau, marchand de la rue Saint-Antoine, s'apercevait depuis longtemps que ses marchandises d'étalage disparaissaient et ne pouvait concevoir qui pouvait ainsi le voler. Il imagina mercredi de placer aux aguets un de ses amis qui n'aurait qu'à épier les passants. Dans l'après-midi, comme l'employé était à guetter, il vit deux jeunes femmes qui s'approchèrent de la porte et après avoir examiné les marchandises, prirent une pièce d'étoffe à manchettes et filèrent. Les commis les arrêtèrent au sifflet et les livra à la police. Ces femmes se nomment Mathilda Downey, âgée de 25 ans, et Mary Phelan, âgée de 27 ans. Ces femmes n'en sont pas à leur affaire, elles ont été arrêtées souvent déjà pour vols de ce genre, et chose étrange, elles réussissent toujours à toucher les jurés au point de les faire acquiescer. Mais cette fois, c'est un magistrat qui les jugea et si elles sont trouvées coupables, la justice ne manquera pas de débarrasser la société de personnes aussi nuisibles.

Un grand problème

—Prenez tous les remèdes pour les reins et le foie. —Prenez tous les purgatifs du sang. —Prenez tous les remèdes pour les rhumatismes. —Prenez toutes les médecines contre la dyspepsie et les indigestions. —Prenez tous les spécifiques contre la fièvre, la bile, etc.

J-B. HALBERTÉ,

145, RUE SAINT-JOSEPH, Saint-Roch, Québec.

Le 31 Octobre, ouverture des vastes magasins de Pelletteries.—Ières Médailles et Diplômes à toutes les expositions.

FOURRURES !!

MANTEAUX POUR LA

Dernière Mode de Paris.

EN MOUTON DE

SEAL,

BOCKALAN,

ASTRAKAN.

DOLMANS EN SEAL

Dauphines et Circulaires Russes en :

SOIE BROCHÉE

OTTOMANE

SATIN DE LYON

DRAP MATELASSÉ, avec doublure en vison, petit gris, hermine, fourreau, rat musqué, etc.

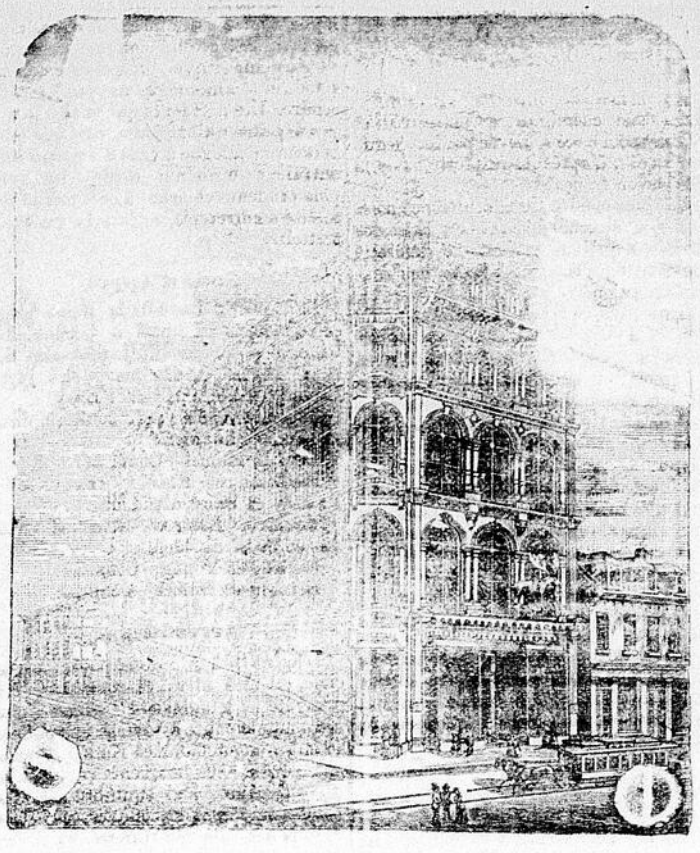
CASQUES, MANCHONS, COLLETTES, PANGOTTES, en Martre d'Alaska, Shedlag Seal, Loutre Naturelle et Piquée, Chat Russe et Loutre de Mer.

ROBES pour VOITURES

Choix Considérable :—Ours noir, Bœuf musqué, Chèvre noire et grise, Buffalo, Carcajou.

Grand choix de :—Descendes de lits, Tapis (Rugs), en ours noir et blanc, en renard blanc et en loup cervier.

Grandes spécialités de.... Raquettes, souliers mous et traînes Sauvages



FOURRURES !!

CAPOTS POUR HOMMES :

EN SEAL avec lardure en Martre du Nord.

CASTOR Naturel et Piqué.

MOUTON DE PERSE, BOCKALAN,

ASTRAKAN,

LOUP DE SIBÉRIE, CHAT SAUVAGE, Etc., Etc., Etc.

GAENITURES DE CAPOTS

EN LOUTRE Naturel et de Mer, MARTRE D'ALASKA,

CASTOR Naturel et Piqué, etc., etc.

Casques :

EN LOUTRE de Mer et Naturel, SEAL,

MOUSON DE PERSE.

GANTS et MITAINES.

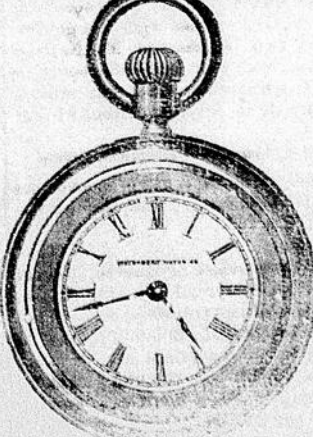
MANCHONS DE PIED

PARFUMERIE ORIZA advertisement. Includes text: 'La BEAUTÉ ÉTERNELLE de la PEAU obtenue par l'usage de la PARFUMERIE ORIZA de L. LEGRAND, Fournisseur de la Cour de Russie.' and images of perfume bottles.

VENTE DE 100 PARDESSUS A MOITIÉ PRIX SAMEDI MATIN !

De 11 heures à midi Samedi matin, nous vendrons 100 Pardessus, de la valeur de \$7.00 pour \$3.75. Tout est effets, sont bien faits et bien fins. Ils sont en Drap et de valeur réelle à \$7.00. Mais nous les vendrons à moitié prix, \$3.75. Comme dans la vente des Pantalons, nous ne vendrons un seul de ces Pardessus avant 11 heures, et pas un seul après midi sonné. Tout chacun a besoin d'un pardessus, qu'il vienne examiner, voir ceux que nous offrirons en vente. Valeur \$7.00 pour \$3.75. Nous avons des PILES de pardessus, à vendre aux prix des manufactures.

"The Waterbury."



Nos ventes ont été magnifiques. Nos prix sont si bas, que nous ne pouvons faire autrement que de les vendre. N'OUBLIEZ-PAS LA GRANDE UNION. Plus de 1000 Pratiques. Sont venues nous visiter Samedi dernier, et ce jour là a été moins un, le meilleur de nos jours de ventes. LES PRIX PARLENT EN NOTRE FAVEUR. NOS EFFETS FONT COMME UN CHARME, et la façon est de première classe. PARDESSUS A BON MARCHÉ. N'OUBLIEZ-PAS SAMEDI ! Venez voir des Marchandises dont le prix n'a jamais pu être surpassé. Le public doit être avec nous, car jamais il n'a eu ou aura un tel avantage. Pantalons tout Laine, \$1.50, \$1.60, \$1.75, \$1.80. Valeur générale, \$2.50 à \$3.50.

NOUS NE VOULONS PAS ATTRAPER LE PUBLIC ACHETEUR PAR DES MOTS DE PARADE. Nous préférons faire voir les bas prix de nos marchandises, JUDI, VENDREDI, SAMEDI, Habillements à \$5.00. Nous avons des pardessus à \$4.50. Nous vendrons à ces prix d'ici au 1er Janvier, afin que tout chacun en profite. Venez et la GRANDE UNION est prête à vous donner VALEUR, pour votre argent. L'acheteur et le vendeur sont satisfaits. UN SEUL PRIX ! Si vous avez besoin de Pardessus, soit pour jeunes gens ou enfants, venez nous rendre visite et vous verrez à quel prix nous les vendons ! Remarque qu'après le 1er JANVIER, nous ne donnerons aucun présent, ni montres, ni horloges. Venez tout acheter un Pardessus ou Habillements de \$10, \$11, \$12 et plus, et recevoir un magnifique Cadeau. ÉTRANGES POUR LE PREMIER DE L'AN.

A LA Cie GRANDE UNION, 95 Rue St-Joseph Québec.

Dernière Edition

Dans la cause de M. Chs. Langelier contre le Nouvelliste, ce journal a été condamné ce matin par Son Honneur le juge Caron à \$25 de dommages-intérêts et aux frais.

Lection présidentielle

Les relevés complets du vote populaire pour les électeurs présidentiels, à l'élection du 4 novembre dernier sont de 10,046,073, dont 4,913,901 pour Cleland, 4,847,669 pour Blaine, 133,880 pour Butler et 150,633 pour Saint John. Résultat final, 62,242 de pluralité pour Cleland.

ECHEVINS CANADIENS

Il nous a fait plaisir d'apprendre, dit le Messenger de Lewiston, que MM. A. Legendre et L. O. Lussier, deux canadiens dévoués à la cause de notre nationalité en ce pays, ont été élus échevins de la ville de Nashua, N. H.

LE NOUVEL AQUEDUC

Tout le public attend avec une anxiété légitime que le nouvel aqueduc soit en opération, et cependant nous constatons que nous sommes menacés de retard prolongé, conséquence de l'opposition de M. Griffith qui profite de l'occasion pour exiger une somme de \$15,000 de la corporation pour droit de passage sur sa propriété.

On sait sans doute que le premier tuyau de l'aqueduc passe sur cette propriété, il ne s'agit pas, pour la pose du second tuyau, d'empiéter sur une autre partie du terrain, mais de passer absolument au même endroit.

Et cependant, profitant des circonstances, M. Griffith réclame pour ce nouveau droit une somme de \$15,000 quand il ne réaliserait pas ce montant de la vente de toute sa propriété.

Chose remarquable et qui rend la conduite de M. Griffith encore plus inexplicable, c'est que de nombreux et importants propriétaires de la corporation lors de la construction de son évier d'eau de la terrasse Frontenac, qui aujourd'hui même, on tolère encore l'existence à cet endroit d'un évier qui est une véritable nuisance publique.

Nous engageons avec toute fermeté possible, tous nos amis et nos collègues de tous nos journaux, les autorités à prendre, et cela de suite, les mesures nécessaires pour mettre le raisonnement de M. Griffith par des moyens légaux, s'il ne comprend pas que la reconnaissance lui fait un devoir d'agir autrement à l'égard du public.

ACTUALITES

A une réunion des amis personnels et des administrateurs de M. Brodeur, il a été résolu de féliciter le rédacteur en chef de La Presse à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée au journalisme.

Nous nous unissons à nos amis dans ce témoignage de reconnaissance des services que M. Provancher a rendus aux lettres et au journalisme.

Deux nouveaux journaux canadiens-français viennent de paraître à la vie: Le Jour, qui est indépendant en politique, et l'Echo de la Saint-Jean-Baptiste, publié à Montréal. Succès aux conférences.

La démonstration consacrée qui aura lieu à Toronto, les 17 et 18 décembre, promet d'être très imposante. Une somme de 5,000 francs a été soustraite pour subvenir aux frais de la réception des délégués. Le discours d'ouverture que prononcera sir John Macdonald au Grand Opéra sera une importance plus qu'ordinaire et sera un discours programmé.

Le comité spécial du Carnaval a reçu une lettre de l'hon. M. Caron, ministre de la Milice, accordant l'usage de l'île Sainte-Hélène pour les fêtes du Carnaval.

Dernières Dépêches

AFFAIRES D'EGYPTE

NEGOCIATIONS. Londres, 6.—On annonce que des négociations sont entamées entre l'Angleterre et la Porte au sujet de l'Egypte, sur la base d'une occupation anglaise de ce dernier pays pour une période de quinze ou vingt ans, de la reconnaissance de la souveraineté du sultan et de la capitalisation du tribut égyptien, de façon à ce qu'il reste un surplus pour la Turquie.

ANGLETERRE

LES ANGLAIS AU CAP. Londres, 6.—M. Ashley, sous-secrétaire au département des colonies, a dit aujourd'hui à la chambre des communes qu'on n'avait pas demandé au gouvernement du Cap, de contribuer à l'expédition du Bechuanaland; que le gouvernement ne pouvait accepter les conditions proposées et que les questions soulevées par la conduite des tribus ne pouvaient être réglées avant l'arrivée au Bechuanaland du colonel Warren, commandant de l'expédition.

Cape Town, 6.—Le général Warren, envoyé ici pour prendre le commandement des forces qui doivent opérer contre les Boers, est arrivé aujourd'hui de Londres. Une réception enthousiaste lui a été faite par la foule et les rues de la ville étaient ornées de drapeaux et de bannières en son honneur.

TRIBUNNAUX

Calmé persistant de matin aux cours de police et du recorder. On s'attend à une avalanche pour mardi.

FRANCE

NOUVEAUX ACADEMIENS. Paris, 6.—MM. Victor Durny, l'historien, Joseph Bertrand et Ludovic Halévy, ont été élus membres de l'Académie française.

ALLEMAGNE

Berlin, 6.—Le délégué français à la Commission du Congrès a reçu l'instruction de proposer au secrétaire d'Etat du Pape de reprendre le protectorat sur les églises catholiques en Afrique. On croit que le Pape s'opposera à cette proposition.

La principale objection à l'établissement d'un chemin de fer entre Nui et Stanleyville a été soulevée par le délégué américain, d'après les inspirations de la délégation française.

Le sous-comité de la conférence n'est arrivé à aucune décision au sujet des matières qui lui avaient été déléguées. Le comité au complet tiendra une nouvelle réunion.

LONDRES, 6.—Le Times a reçu de Berlin la dépêche suivante: "L'Angleterre a ouvert des négociations avec l'Association internationale africaine pour la reconnaissance formelle de cette dernière. Une maison de Hambourg a fondé une compagnie commerciale au capital de £500,000, pour opérer en Afrique, dans le district compris entre le fleuve Beoune et la côte. L'explorateur Flagel sera le pionnier de la nouvelle compagnie."

COUBA

LA HAVANE, 6.—Une canonnière s'est emparée de l'île de San Juan, un bateau renfermant 15 hommes parmi lesquels étaient les bandits cubains, Bonachea, Verona, Peralta et deux étrangers.

ETATS-UNIS

UN MEURTRE. New-York, 6.—Le trois du courant quelques minutes avant midi, les passants ont entendu plusieurs détonations dans le magasin de John Hester, tailleur. Immédiatement après un jeune homme est sorti, a refermé la porte, est allé directement à la station de police de la Première rue et a dit au sergent: "Enfermez-moi. Je viens de tuer mon beau-frère, parce qu'il avait tué mon beau-frère."

Le meurtrier est Philip Lobges, âgé de 26 ans, monteur de peoles, demeurant Première avenue avec sa sœur et son beau-frère, le tailleur John Hester. En réponse aux questions qui lui ont été posées, il a fait la relation suivante: Cook Teets, qui a été trouvé coupable d'avoir empoisonné sa femme, il y a un an, dans le township d'Artemesia, a subi la peine de son crime sur l'échafaud. Son avocat a fait tous les efforts possibles pour obtenir une commutation de la sentence, mais tous ces efforts furent en pure perte. Hier soir il reçut un télégramme d'Ottawa, lui annonçant qu'il n'y avait aucun espoir pour son client.

Le condamné reçut cette nouvelle avec le plus grand calme et la plus grande indifférence. La nuit dernière, comme les heures s'écoulaient rapidement et que le moment fatal s'approchait, il passa le temps à parler et à s'amuser avec ses visiteurs. Il a protesté de son innocence jusqu'à la fin. Hier, on présenta deux autres personnes, il a écrit une longue déclaration dans laquelle il passa toute sa cause revue et nia les témoignages des membres de la famille Leppard.

Deux ministres l'ont visité ce matin, et le condamné paraissait très calme; il persistait à se déclarer innocent. Il ne manifesta aucun désir de parler sur l'échafaud et demanda à son bourreau de l'expédier aussi rapidement que possible.

A huit heures moins trois minutes précises, la porte de la cellule s'ouvrit et le fugubre cortège se remit en marche. Le prisonnier gravit les degrés de l'échafaud d'un pas ferme et il ne fit pas le moindre mouvement pendant que le bourreau lui passait la corde autour du cou.

Le cadavre resta pendu durant quinze minutes environ, après quoi la corde fut coupée, et une enquête fut tenue par le coroner.

Le jury rendit un verdict de "mort par strangulation, conformément à la sentence de la cour."

TRAVAUX MILITAIRES

Ceux qui ont visité les forts de Lévis, l'été dernier, ont pu s'apercevoir qu'il y avait beaucoup de réparations à faire. La peinture n'existait plus et la maçonnerie commençait à se désagréger. Le gouvernement vient de charger M. Narisse Roy de réparer et de badigeonner tout. Ces travaux, qui se font sous la direction de M. Jobin, coûteront \$1,500.

STATISTIQUES CANADIENNES

Sait-on quelle est la proportion des catholiques de langue française au Canada? Voici: Dans la province de Québec, ils sont près de 1,079, sur 1,170; dans les provinces maritimes (province de l'Halifax) près de 169,000 sur 285,000; dans le Haut-Canada (province de Toronto) environ 75,000 sur 230,000; dans la province de Saint-Boniface, environ 13,000 sur 27,000.

Un Nouvel-Brux... Canadiens français forment plus de la moitié de la population catholique, 196,091; quoiqu'il n'y ait que 11,188 catholiques français au Canada.

A l'île du Cap... dépendant, la proportion n'est que de 10,751 Français sur 41,115 catholiques.

A TRAVERS LA VILLE

Assemblée. MM. les membres du De La Salle Penman's Club sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu demain (dimanche) le 7 à 3:30 à l'Académie Commerciale.

TEMPERATURE

Nous disions hier que tout indiquait que nous allons traverser une période de froid... à moins cependant qu'il n'en fut autrement.

Nous avons jusqu'à un certain point raison de faire cette restriction, car bien qu'il souffle depuis hier un fort vent de nord-est, qui est très froid, il a plu légèrement la nuit dernière, et il pleut davantage aujourd'hui. La circulation à pied est difficile et même dangereuse, les trottoirs étant couverts d'un verglas sur lequel on persiste comme toujours d'ailleurs, à ne pas jeter de cendre. Les accidents qui ont eu lieu il y a à peine quelques jours par un tempérament analogue à celui d'aujourd'hui, devraient cependant rendre les gens plus prudents et leur démontrer la nécessité d'entretenir convenablement les trottoirs.

COUR D'APPEL

La Cour du Banc de la Reine siège ce moment en Appel à Québec. Le tribunal se compose du juge-en-chef Sir A. A. Dorion, et des honorables juges Perrault, Tassier, Cross et Baby.

Jugement a été rendu ce matin dans les causes suivantes: Méry et Hamel—Confirmé. MoShane et Rhodes—Renversé—Ramsay et Baby dissidents. Young et Rattray—Renversé—Tassier et Cross dissidents. Rattray et Young—Confirmé. Bernard et Dufort—Confirmé.

ARRESTATIONS

L'agent Sizard, de la police provinciale, est allé hier à St-Ambrose, où il a arrêté le jeune homme contre lequel cette municipalité avait logé une plainte, et qui se nomme James Kane. Dimanche dernier, ce malheureux, dont le cerveau semble mal équilibré par suite d'un abus d'alcooliques, est entré dans la chapelle des Hurons, où il s'est mis en frais de se dévotir complètement. La justice n'a pas encore décidé de son sort.

L'agent Burke, aussi de la police provinciale, a arrêté à la Chaudière, deux cultivateurs de St-Nicolas, accusés d'avoir forcé la porte et de s'être introduits dans une bâtisse appartenant à la succession Hall.

CHEZ LES SEURS DE LA CHARITÉ

Judi, Sa Grandeur Mgr. l'archevêque est allé faire visite au couvent des Sœurs de la Charité, où les bonnes religieuses et les orphelins sous leurs soins ainsi que les élèves lui ont fait le plus chaleureux accueil. Il y eut ensuite bénédiction de St-Sacrement dans la chapelle du couvent, par Mgr Tascheur, qui a terminé la cérémonie en donnant la bénédiction apostolique à l'assistance.

IMMACULEE CONCEPTION

A raison de la fête de l'Immaculée Conception, notre journal ne paraîtra pas lundi.

NOUVEAU REMORQUEUR

M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

COLLECTES

Les collectes faites chaque soir aux exercices en faveur des églises du Paroisse, à St-Roch, en novembre dernier ont rapporté la somme de \$287 soit \$104 de moins que le montant des collectes de l'an dernier.

ATTENTION

...? A. P. Caron & Frère annoncent aujourd'hui dans nos colonnes qu'ils ont reçu un nouvel assortiment de pardessus pour "enfants et garçons" qu'ils vendront à 50% de réduction.

LIGNE DOMINION

Le steamer de la ligne Dominion, Ontario, capitaine Couch, parti de notre port le 25 novembre dernier, est arrivé à Liverpool le 5 du courant. Il y a débarqué son chargement d'animaux à l'exception de 103 moutons morts durant la traversée.

BRIGANTIN "ST-JOSEPH"

Un dépêche de Halifax dit que la seule nouvelle qu'on ait reçue du brigantin St-Joseph, a été la nouvelle faite d'un de ses mats près de son port de destination.

Celui qui ont visité les forts de Lévis, l'été dernier, ont pu s'apercevoir qu'il y avait beaucoup de réparations à faire. La peinture n'existait plus et la maçonnerie commençait à se désagréger. Le gouvernement vient de charger M. Narisse Roy de réparer et de badigeonner tout. Ces travaux, qui se font sous la direction de M. Jobin, coûteront \$1,500.

Statistiques canadiennes. Sait-on quelle est la proportion des catholiques de langue française au Canada? Voici: Dans la province de Québec, ils sont près de 1,079, sur 1,170; dans les provinces maritimes (province de l'Halifax) près de 169,000 sur 285,000; dans le Haut-Canada (province de Toronto) environ 75,000 sur 230,000; dans la province de Saint-Boniface, environ 13,000 sur 27,000.

Un Nouvel-Brux... Canadiens français forment plus de la moitié de la population catholique, 196,091; quoiqu'il n'y ait que 11,188 catholiques français au Canada.

A l'île du Cap... dépendant, la proportion n'est que de 10,751 Français sur 41,115 catholiques.

Le "St. Francis"

Une dépêche de la baie Ste Marie, Terre-Neuve et adressée à MM. Audette & Robitaille de notre ville, dit que le brigantin St. Francis, parti de Québec le 16 novembre dernier pour St-Jean Terre-Neuve, avec un chargement de bois expédié par MM. Frise & Frères, était le 5 courant dans la baie Ste. Marie, tout bien à bord.

Jeunes gens, lisez ceci

La Voltaire Bolt Co., de Marshall, Michigan, offre d'envoyer à l'essai pendant 30 jours, leurs célèbres ceintures électriques à toutes les personnes, jeunes ou vieilles, souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de force, et aussi de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de l'usage de la vue, de la force. Il y a eu aussi un essai réussi jusqu'à un accord de 30 jours d'essai. Envoyez-leur de suite, et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

ÉTUDIANTS EN DROIT

Les examens pour l'admission à l'étude du droit auront lieu le 15 janvier prochain. Les candidats qui ont expédié au secrétaire du barreau leur demande d'admission sont jusqu'à présent: MM. A. Cloutier, Théophile Maréchal, E. X. Hurtubise, Jos. Gauthier, M. David, Jos. Galbraith, Alphonse L'Heureux et Louis Boucher, tous de Montréal.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Les marchands de la campagne qui reçoivent notre journal, ont dû être frappés par le récit des merveilleux accomplis dans ces derniers temps par les célèbres savons médicaux du Dr. Perrault, pour la guérison de toutes les maladies de la peau. Nous leur conseillons fortement de populariser à la campagne ces remèdes incomparables, qui dans beaucoup de cas égareront à nombre de personnes de terribles maladies qui leur eussent coûté la vie.

Le Journal de Commerce de New-York dit que en novembre dernier il est arrivé 420 navires d'outre-mer. Voici un état des sept dernières années: 1877.....560 navires 1878.....562 " 1879.....741 " 1880.....498 " 1881.....406 " 1882.....385 " 1883.....438 "

VENTES PAR ENCAN

VENTE A L'ENCAN. GARNEAU.—A St-Antoine, 3 décembre 1884. M. Jas Ulrio Garneau, fils de M. J. B. Garneau, cultivateur de cette paroisse, à l'âge de 19 ans après huit jours de maladie.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. LAGACE.—Ce matin, 6 du courant, M. l'abbé Pierre Lagace, Principal de l'École Normale Laval, à l'âge de 53 ans.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. POITRAS.—Le 4 décembre, 1884, à St-Roch, Dame Delima Blouin, épouse de Joseph Poitras, à l'âge de 60 et 6 mois.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

Le "St. Francis"

Une dépêche de la baie Ste Marie, Terre-Neuve et adressée à MM. Audette & Robitaille de notre ville, dit que le brigantin St. Francis, parti de Québec le 16 novembre dernier pour St-Jean Terre-Neuve, avec un chargement de bois expédié par MM. Frise & Frères, était le 5 courant dans la baie Ste. Marie, tout bien à bord.

Jeunes gens, lisez ceci

La Voltaire Bolt Co., de Marshall, Michigan, offre d'envoyer à l'essai pendant 30 jours, leurs célèbres ceintures électriques à toutes les personnes, jeunes ou vieilles, souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de force, et aussi de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de l'usage de la vue, de la force. Il y a eu aussi un essai réussi jusqu'à un accord de 30 jours d'essai. Envoyez-leur de suite, et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

ÉTUDIANTS EN DROIT

Les examens pour l'admission à l'étude du droit auront lieu le 15 janvier prochain. Les candidats qui ont expédié au secrétaire du barreau leur demande d'admission sont jusqu'à présent: MM. A. Cloutier, Théophile Maréchal, E. X. Hurtubise, Jos. Gauthier, M. David, Jos. Galbraith, Alphonse L'Heureux et Louis Boucher, tous de Montréal.

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

Les marchands de la campagne qui reçoivent notre journal, ont dû être frappés par le récit des merveilleux accomplis dans ces derniers temps par les célèbres savons médicaux du Dr. Perrault, pour la guérison de toutes les maladies de la peau. Nous leur conseillons fortement de populariser à la campagne ces remèdes incomparables, qui dans beaucoup de cas égareront à nombre de personnes de terribles maladies qui leur eussent coûté la vie.

Le Journal de Commerce de New-York dit que en novembre dernier il est arrivé 420 navires d'outre-mer. Voici un état des sept dernières années: 1877.....560 navires 1878.....562 " 1879.....741 " 1880.....498 " 1881.....406 " 1882.....385 " 1883.....438 "

VENTES PAR ENCAN

VENTE A L'ENCAN. GARNEAU.—A St-Antoine, 3 décembre 1884. M. Jas Ulrio Garneau, fils de M. J. B. Garneau, cultivateur de cette paroisse, à l'âge de 19 ans après huit jours de maladie.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. LAGACE.—Ce matin, 6 du courant, M. l'abbé Pierre Lagace, Principal de l'École Normale Laval, à l'âge de 53 ans.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. POITRAS.—Le 4 décembre, 1884, à St-Roch, Dame Delima Blouin, épouse de Joseph Poitras, à l'âge de 60 et 6 mois.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

Encan de Marchandises

Samedi, le 6 Décembre. J'ai reçu instruction des parties intéressées de vendre à l'encan, SAMEDI le 6 DÉCEMBRE, à la salle d'encan de Saint-Roch, coin des rues du Roi et de la Couronne, toute la dernière des marchandises qui restent en magasin, consistant en Draps, Draps Melton, Draps frappés, Drap Président, Frogs et Caleçons, Chemises en laine, Chaussures en laine, Serviettes, Mouchoirs en boîtes, Dentelles, Boutons, Couverts et à la main, Bouteilles, et une quantité d'autres articles.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. GARNEAU.—A St-Antoine, 3 décembre 1884. M. Jas Ulrio Garneau, fils de M. J. B. Garneau, cultivateur de cette paroisse, à l'âge de 19 ans après huit jours de maladie.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. LAGACE.—Ce matin, 6 du courant, M. l'abbé Pierre Lagace, Principal de l'École Normale Laval, à l'âge de 53 ans.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. POITRAS.—Le 4 décembre, 1884, à St-Roch, Dame Delima Blouin, épouse de Joseph Poitras, à l'âge de 60 et 6 mois.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN

VENTE A L'ENCAN. M. Jabbert vient de mettre sur les chantiers, la quille d'un petit remorqueur qui va être construit ici.

VENTES A L'ENCAN